



Reconstruction d'une partie de Simard,  
Alsace et Poitou

# Présentation aux citoyens des travaux sur les rues Simard, Alsace et Poitou

Direction du génie, des travaux publics et  
de l'environnement

7 décembre 2023



## Ordre du jour

1. Quelques statistiques
2. Zone des travaux et état des lieux
3. Explication des réseaux d'égout et d'aqueduc
4. Nouveau concept
5. Phasage des travaux
6. Échéancier des travaux
7. Étapes de réalisation des travaux
8. Période de questions



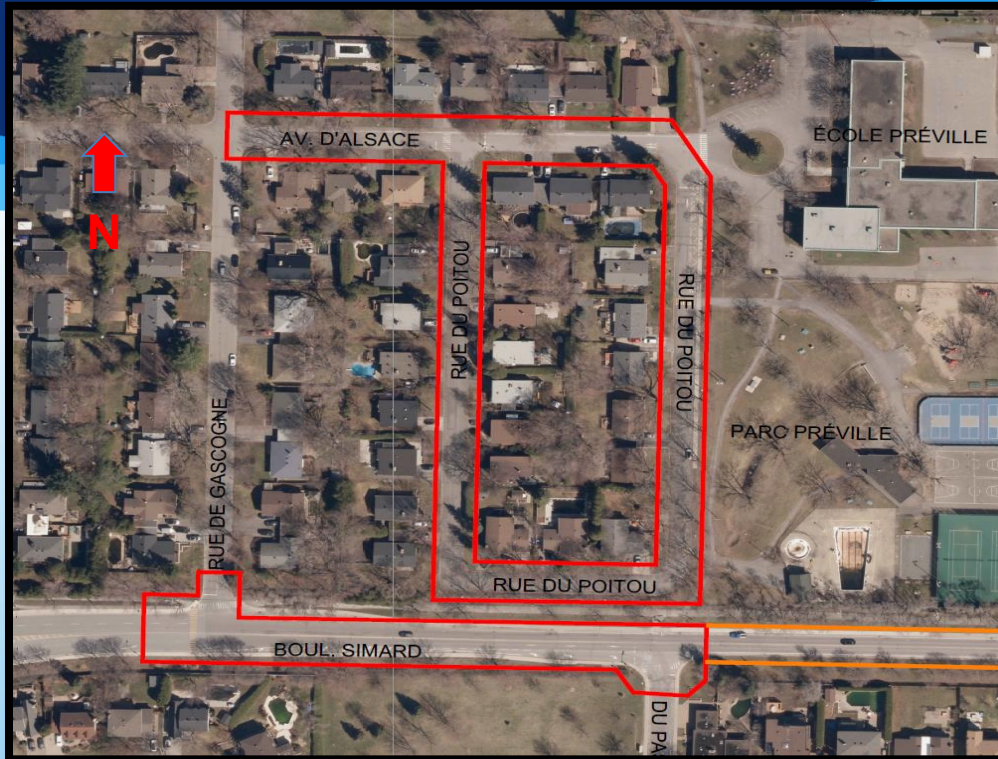
## Quelques statistiques...

- Treizième projet d'infrastructures réalisé par la présente équipe du Génie de la Ville depuis 2019
- Dimensions des travaux :  
Total de  $\pm 730$  m de rue et  $\pm 1$  km de resurfaçage
  - Rue du Poitou ( $\pm 430$  m)
  - Une partie de l'avenue d'Alsace entre les rues de Gascogne et du Poitou ( $\pm 100$  m)
  - Une partie du boulevard Simard entre les rues de Gascogne et du Poitou ( $\pm 200$  m)
  - Resurfaçage partielle du boul. Simard entre la rue du Poitou et l'avenue Victoria ( $\pm 1$  Km)

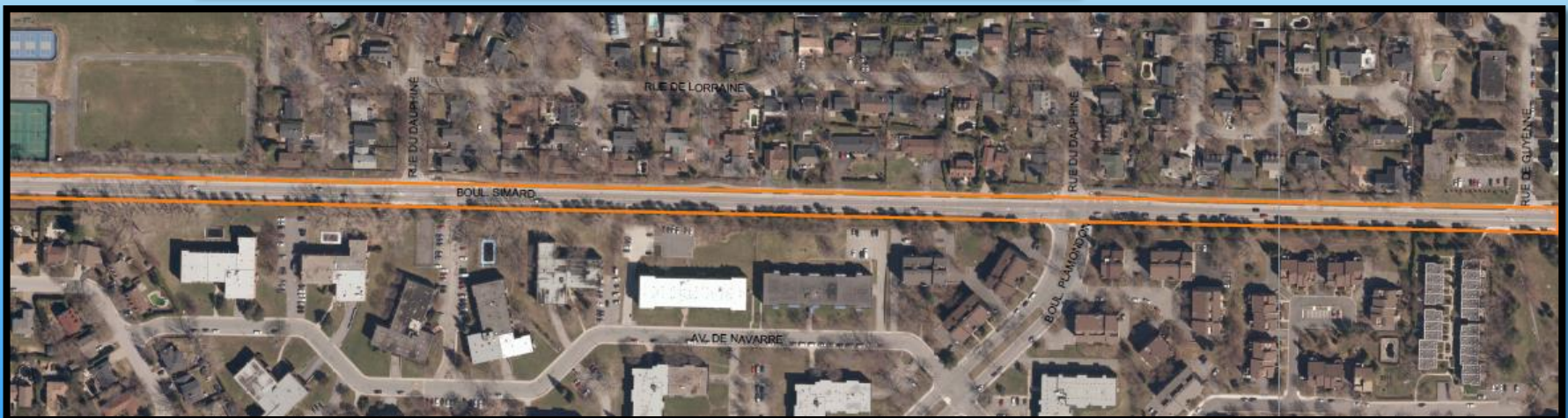


# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Zone des travaux



Zone des travaux fermée à la circulation pour toute la durée des travaux, sauf pour la circulation locale qui sera permise en tout temps avec un point d'accès variable selon l'avancement des travaux







## État actuel -Égouts et aqueduc

Orthophoto de 1964



Nous n'avons aucun plan d'origine de l'av. d'Alsace et de la rue du Poitou.

Selon les données de la ville, la construction date de 1955.

Il y a eu 11 bris d'aqueduc sur cette section d'Alsace et Poitou entre 2015 et 2023.





## Explication - Réseaux d'égout et d'aqueduc

### Distinction des Réseaux

Sanitaire – Pluvial – Combiné – Aqueduc

Le réseau d'égout **combiné** (situation actuelle) transporte :

- Eaux sanitaires et pluviales (recueillies dans 1 seule conduite)

Le **sanitaire** (nouveau réseau) transporte :

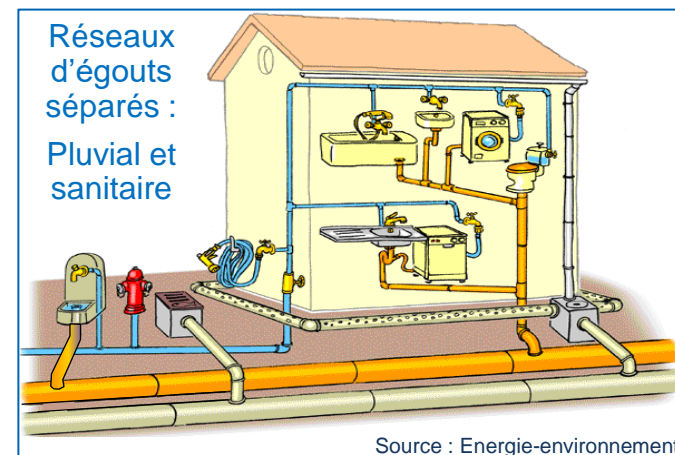
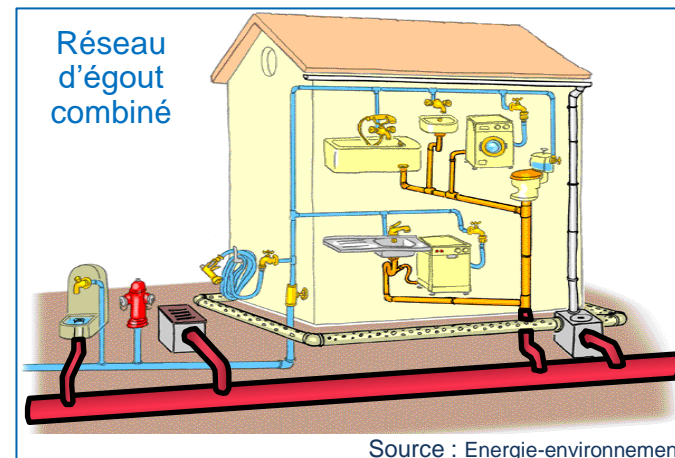
- Eaux de consommation domestiques (toilette, douche, lave-vaisselle, laveuse, etc.)
- Eaux provenant des commerces et établissements industriels (restaurants, magasins, usines, etc.)

Le **pluvial** (nouveau réseau) transporte :

- Eaux de pluie et de fonte des neiges (ruissellement dans les puits, les drains français, les gouttières, etc.)

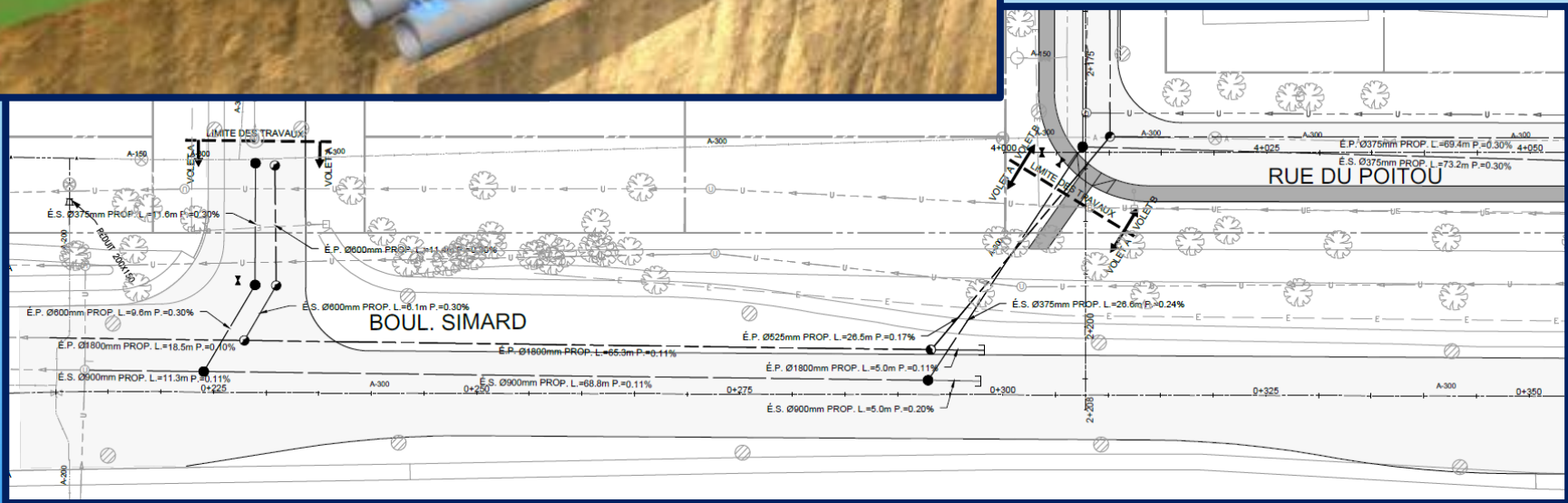
Le réseau d'**aqueduc** achemine:

- Eau potable
- Sécurité incendie





# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou Nouveau concept -Égouts et aqueduc





## Avantages du nouveau concept

### Égouts & Aqueduc

- Séparation du réseau d'égout unitaire en réseaux pluvial et sanitaire entraînant une réduction des surverses
- Remplacement d'infrastructures désuètes

### Facteurs environnementaux

- Meilleure adaptation aux changements climatiques
- Favoriser la mobilité active

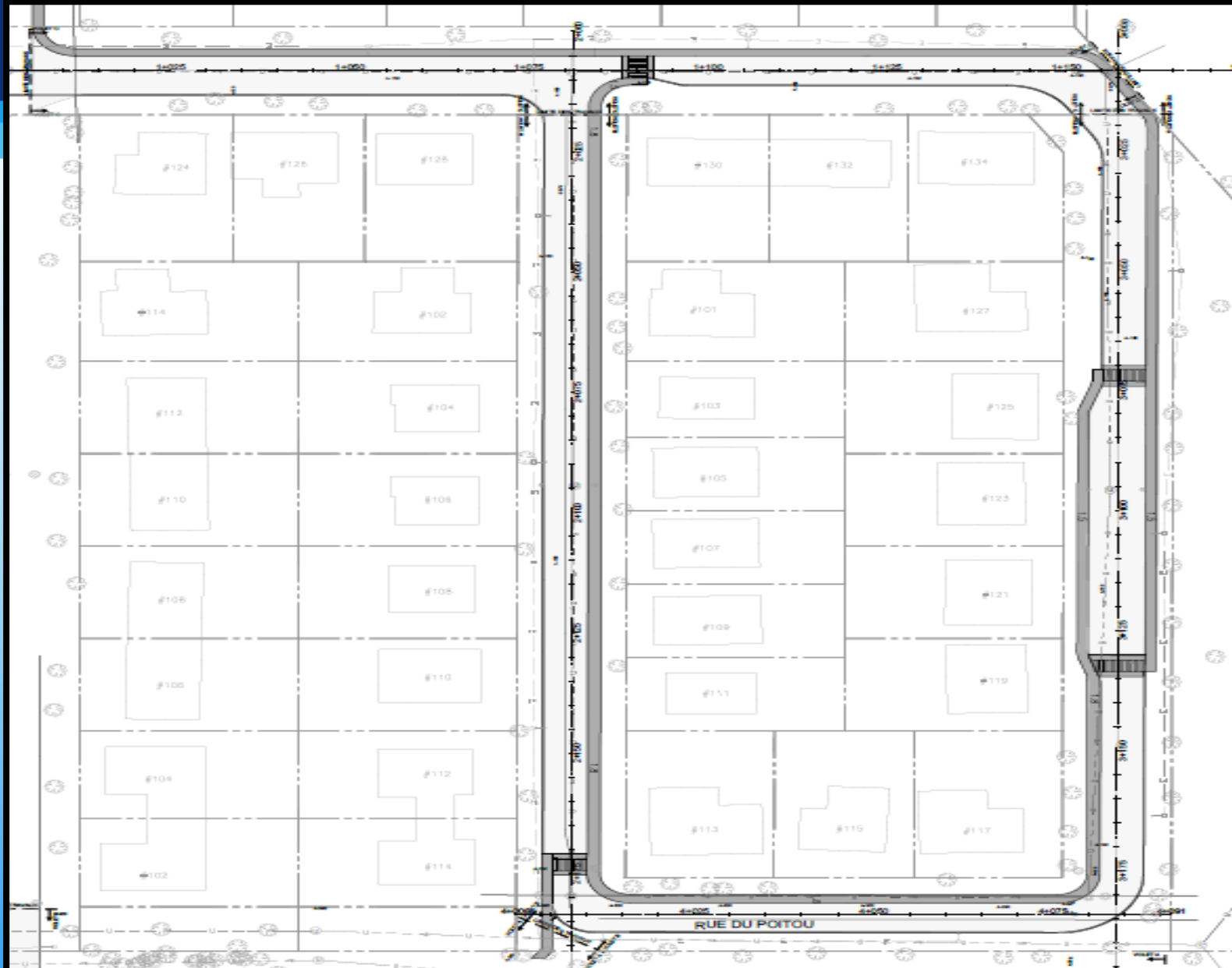
### Mobilité durable

- Ajout de trottoirs
- Ajout de traverses piétonnes surélevées
- Reconfiguration des intersections



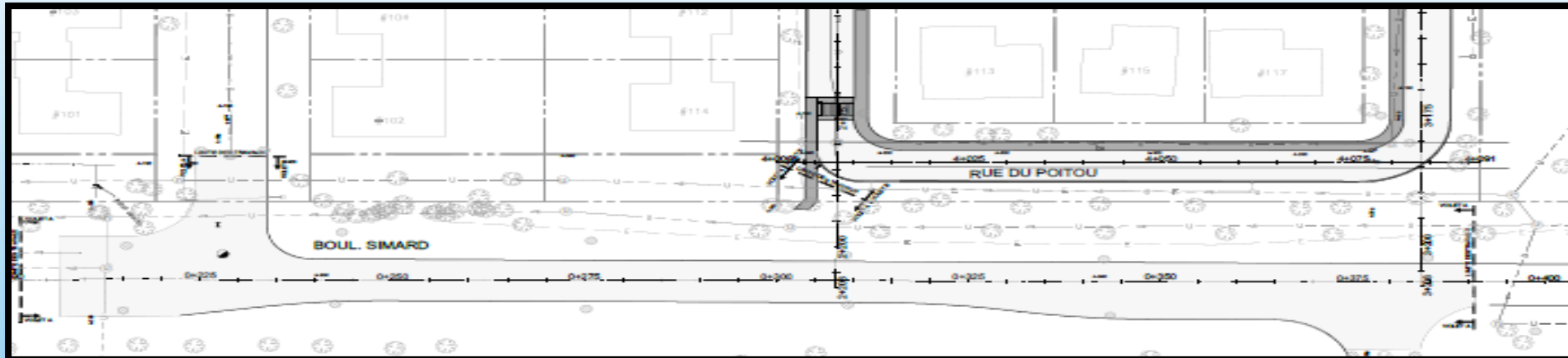


# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou Concept proposé – Géométrie (Alsace et Poitou)



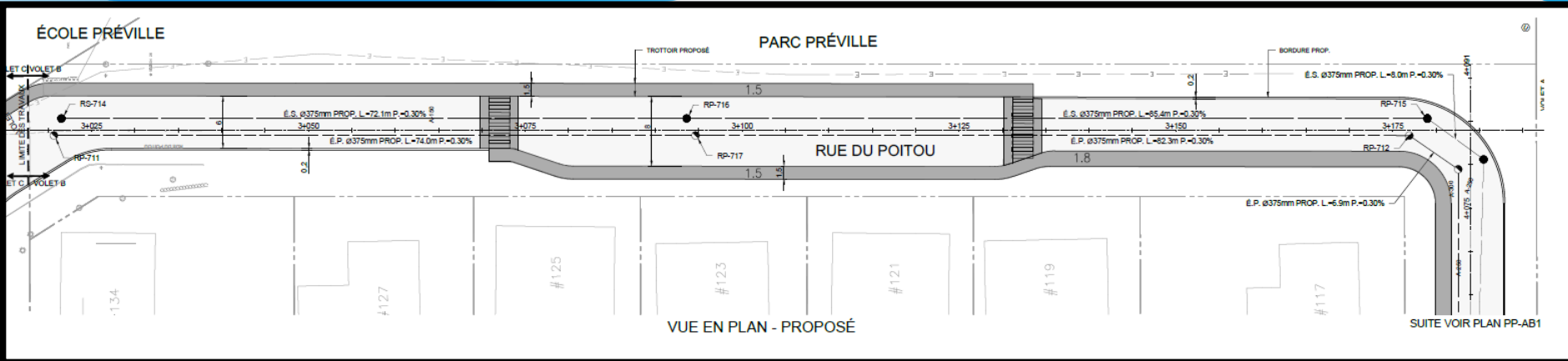


# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou Concept proposé – Géométrie (Simard)



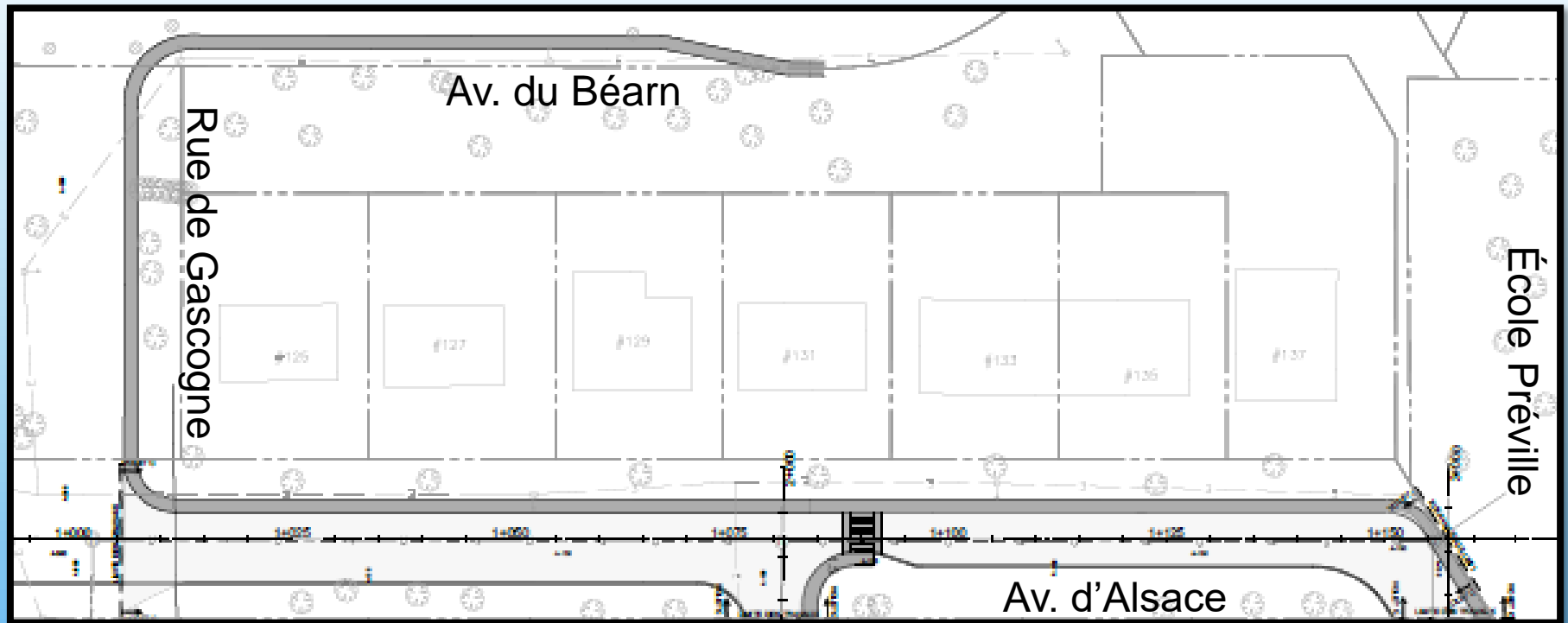


# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou Concept proposé – Ajout de traverses piétonnes surélevées





# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou Concept proposé – Ajout d'un trottoir sur Av. du Béarn et Gascogne







Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

# Concept proposé – Remplacement de l'éclairage



Alsace et  
Poitou

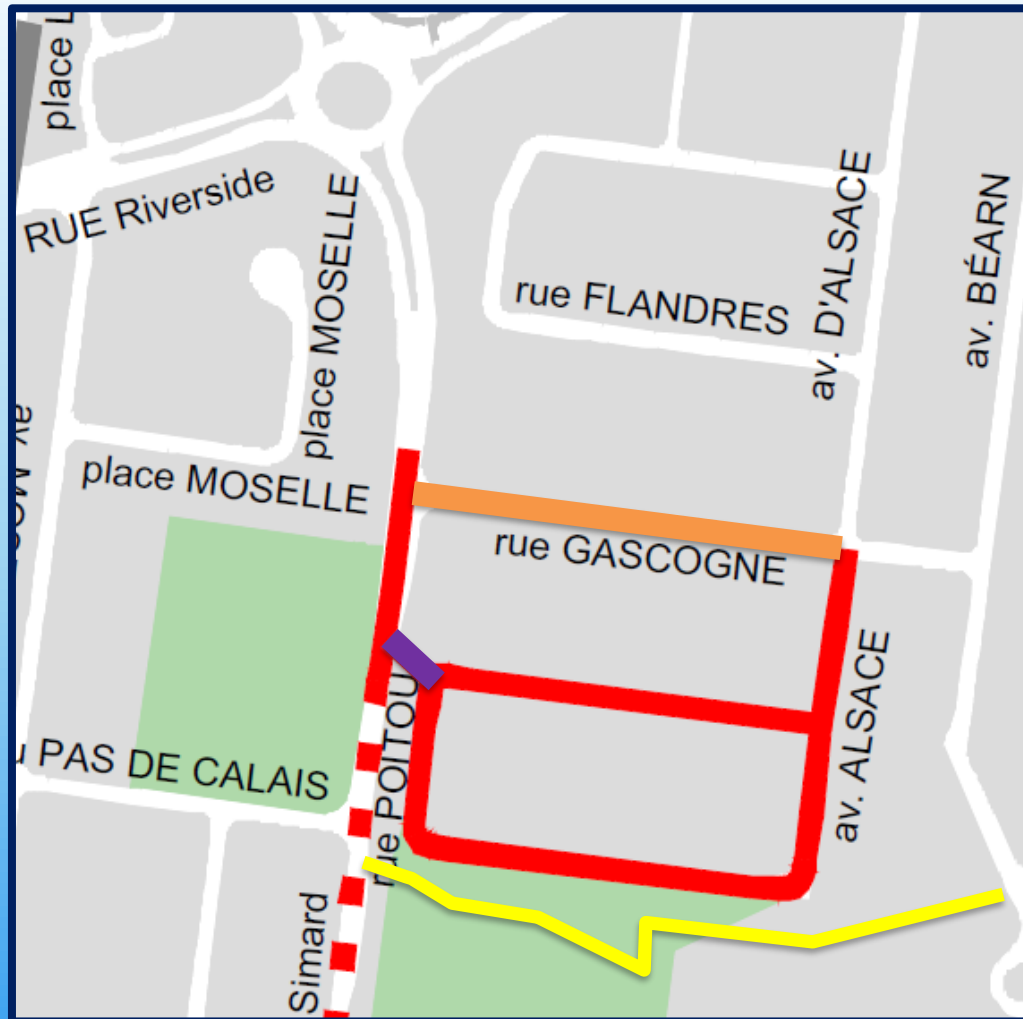





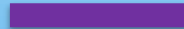

Simard



# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Phasage des travaux – Circulation locale



-  Zone de travaux, circulation locale seulement en tout temps avec un point d'accès variable selon l'avancement des travaux
-  Circulation locale seulement
-  Zone de travaux de resurfaçage, fermée à la circulation pendant les travaux
-  Accès temporaire lors de la fermeture d'Alsace entre Gascogne et Poitou
-  Corridor scolaire piéton avec débarcadère sur Béarn ou Simard



# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Phasage des travaux – Plan de détour

Boul. Simard fermé à la circulation pour la durée des travaux

Détour externe par l'av. Victoria, le boul. Sir-Wilfrid-Laurier (Route 112), et la rue Riverside.

Accès local via l'av. de Normandie, rue du Languedoc, l'av. d'Alsace et selon le cas, la rue de Gascogne et le boul. Simard.

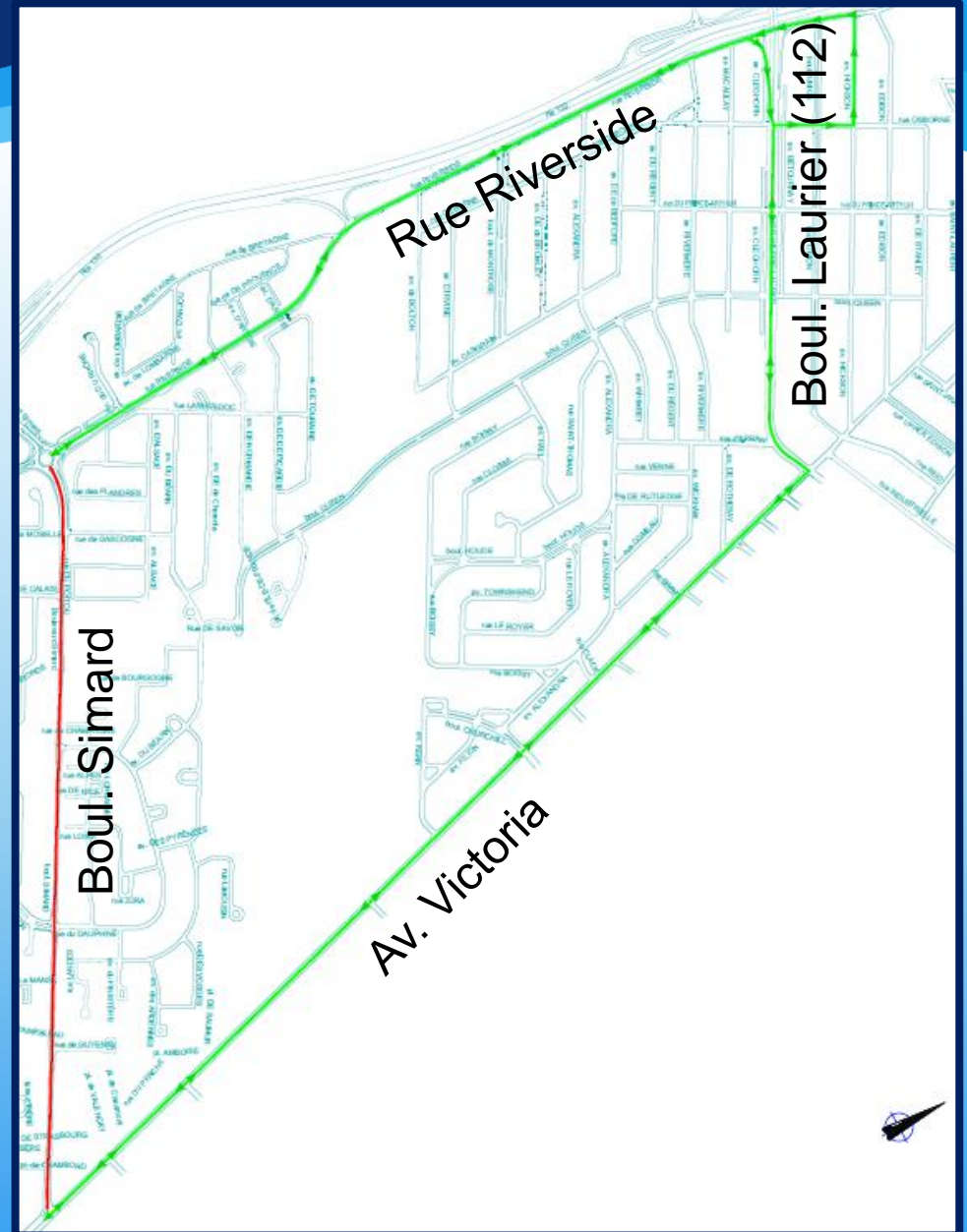
Option de sortie via la rue du Pas-de-Calais et l'av. de la Moselle.

Traverse de Simard à l'intersection avec le boul. Plamondon et la rue du Dauphiné

Zone de travaux\*



Chemin de détour





## Les grandes lignes

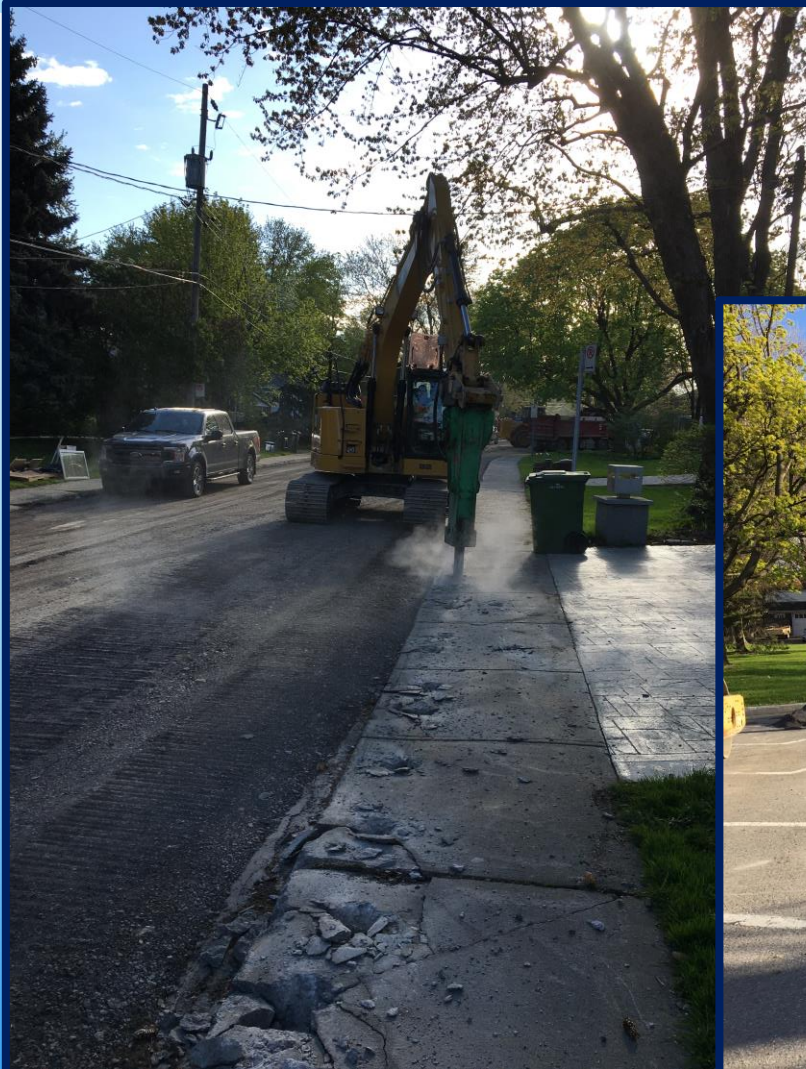
- Appel d'offres : Février-Mars 2024
- Octroi du contrat : Avril 2024
- Débuts des travaux :
  - Simard (Gascogne à Poitou) : Mai 2024
  - (Alsace & Poitou) : Juin ou Juillet 2024
  - (Resurfaçage Simard) : Juillet 2024
- Fin des travaux : Octobre 2024
- Travaux de 2 semaines à l'été 2025 - 2<sup>e</sup> couche pavage





# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes - Démolition







# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Aqueduc temporaire







# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Pose d'égouts et d'aqueduc



Entrées inaccessibles pour  
environ 10 jours

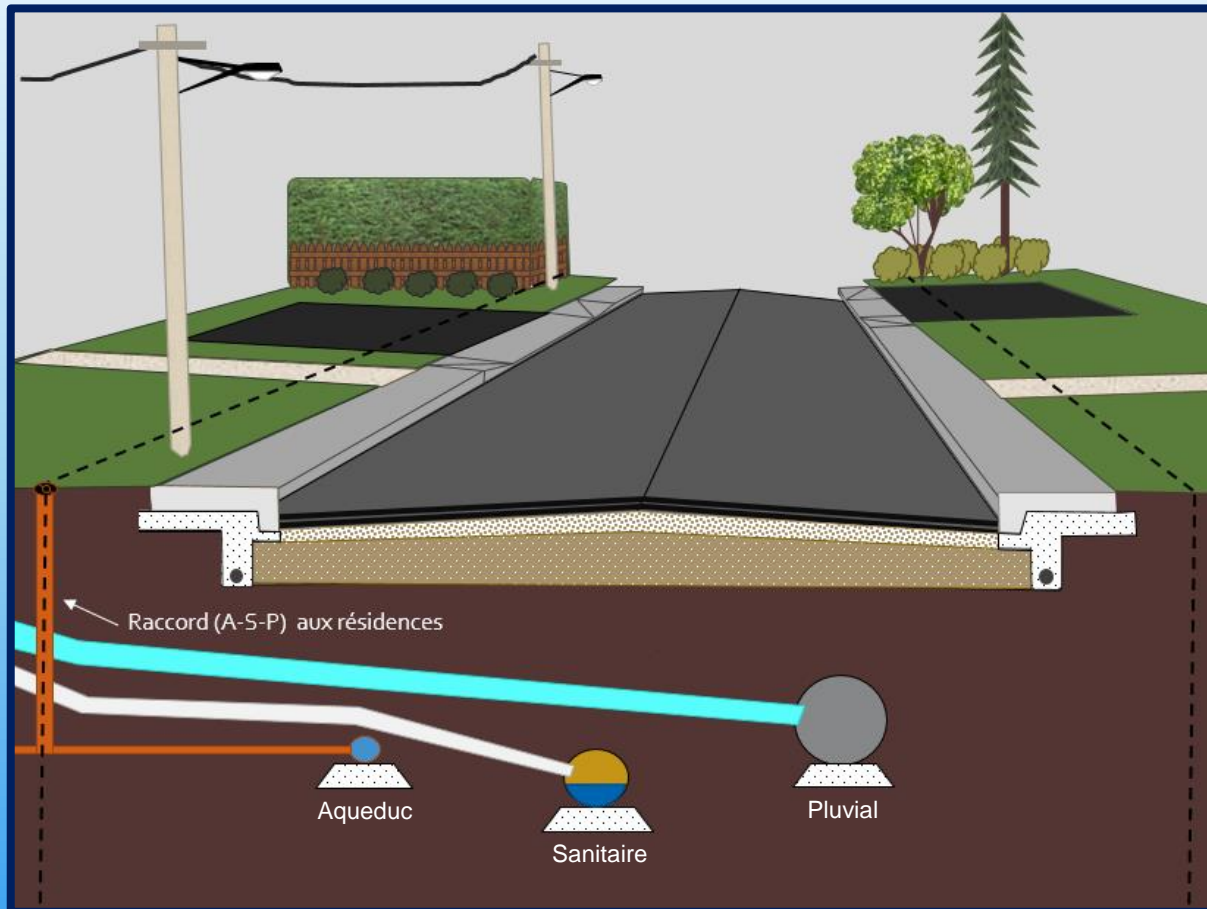




# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Remplacement des branchements de services publics

### Raccordement aux résidences





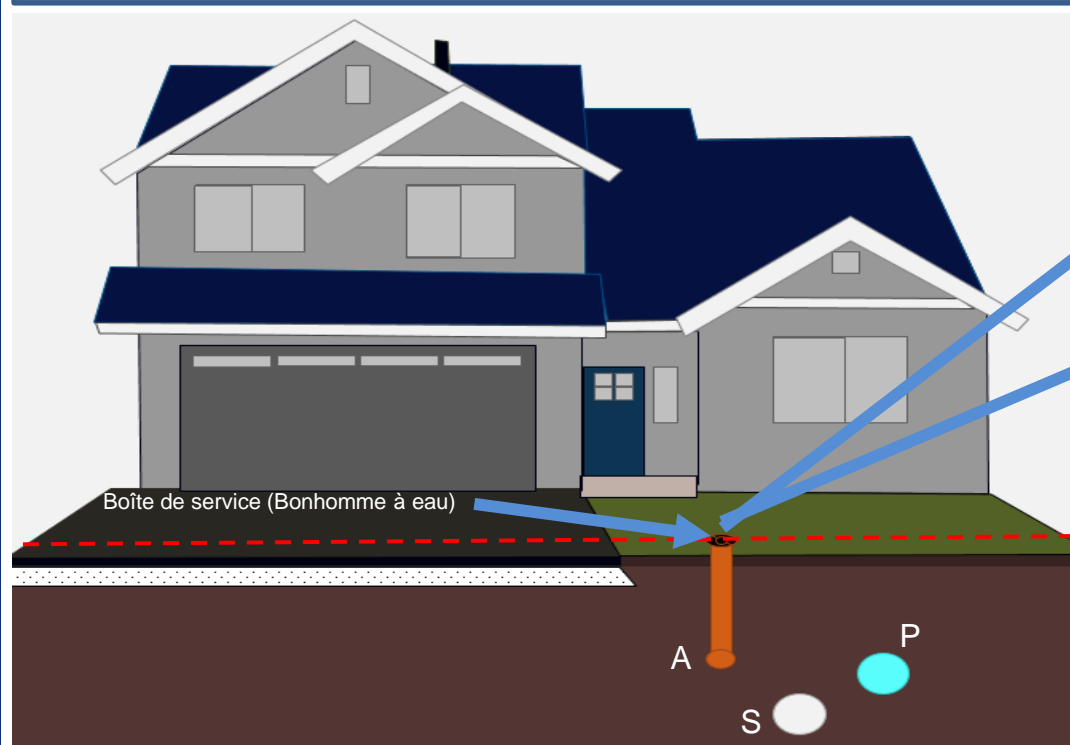


Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

# Les étapes – Remplacement des branchements de services publics

## Boîte de service (bonhomme à eau)

Fonction : Ouvre et ferme l'accès au réseau d'eau potable (vanne) pour la résidence  
Emplacement : À la limite de l'emprise publique







# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Remplacement des branchements de services publics

Raccordement aux résidences

Espace minimum requis  
autour de la boîte de service







# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Remplacement des branchements de services publics

### Conflits avec les arbres







# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Protection des arbres

### Élagage des branches



S'applique à tout arbre à risque d'être endommagé par de la machinerie. Vous en serez informés si cela concerne un arbre devant votre résidence.



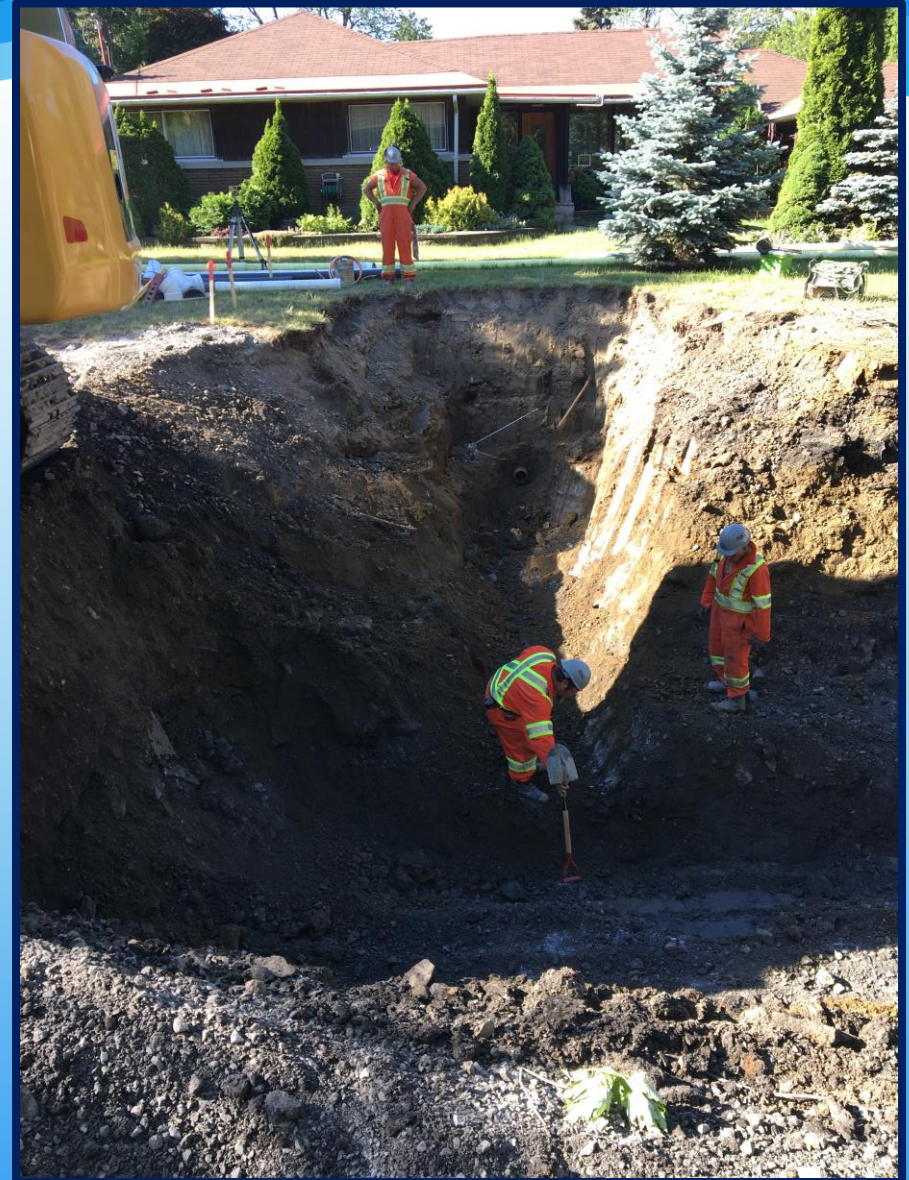




# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Travaux à proximité des arbres

1. Rester le plus loin possible des arbres



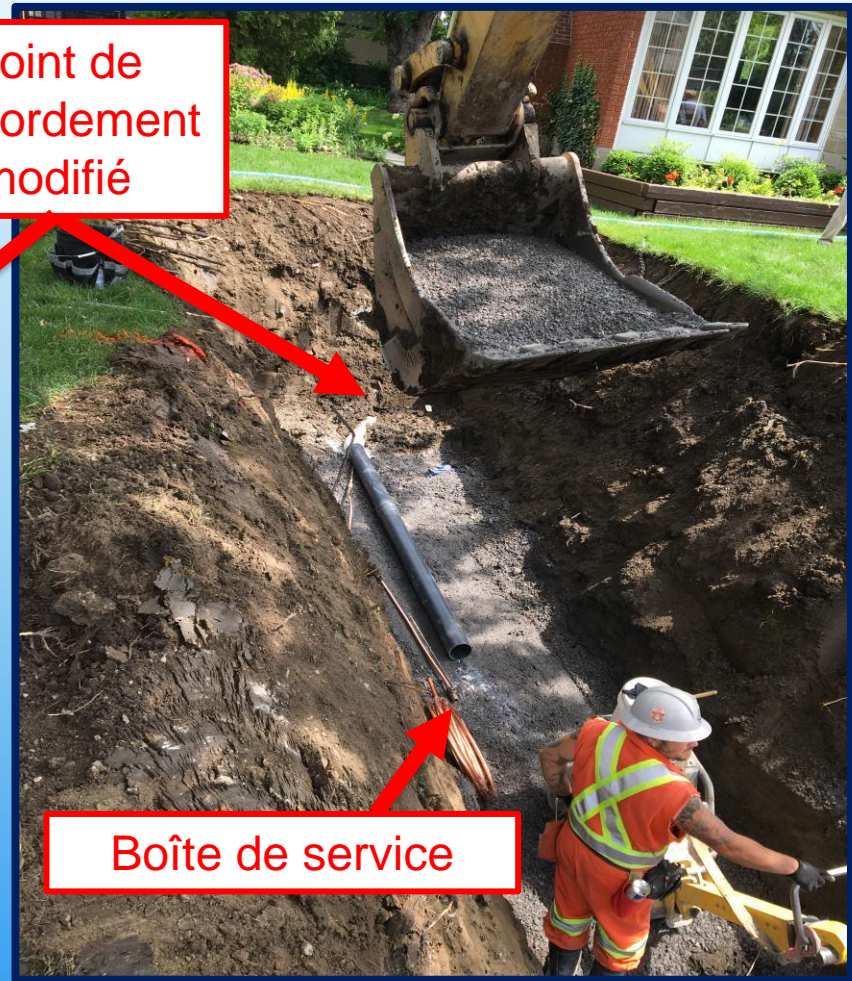
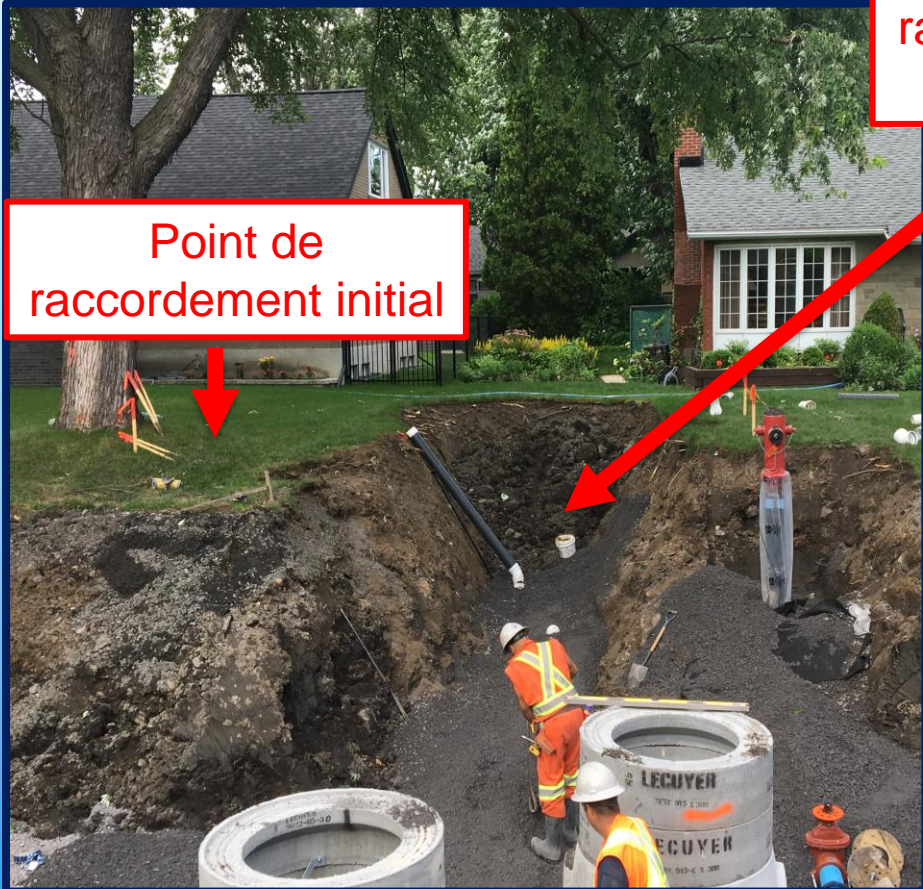




# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Travaux à proximité des arbres

2. Si possible, s'éloigner de l'arbre en modifiant l'emplacement des branchements de service







# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Protection des arbres

**Précoupes racinaires  
et  
Coupes racinaires**





### 3. Abattage en dernier recours

- Évaluation ingénieur forestier :
  - Arbre dangereux suite aux travaux
  - Faible potentiel de survie
- Conflit direct avec travaux (aucune alternative possible)
- Conditions de sol = déviation du tracé impossible
- Chaque arbre abattu remplacé (50 mm de tronc)
- Aucun arbre abattu à la demande d'un citoyen





# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

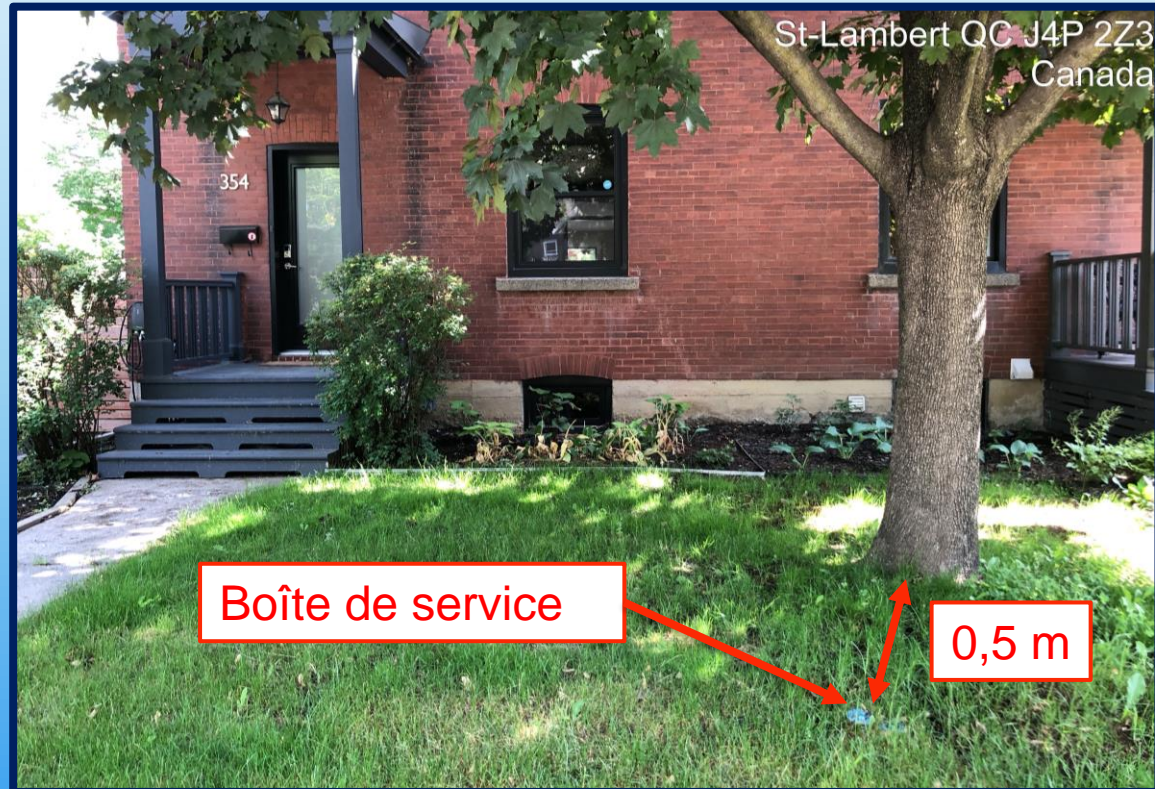
## Les étapes – Travaux à proximité des arbres

### Exemples d'abattage

#### Grand risque d'instabilité



#### Conflit direct – Manque d'espace





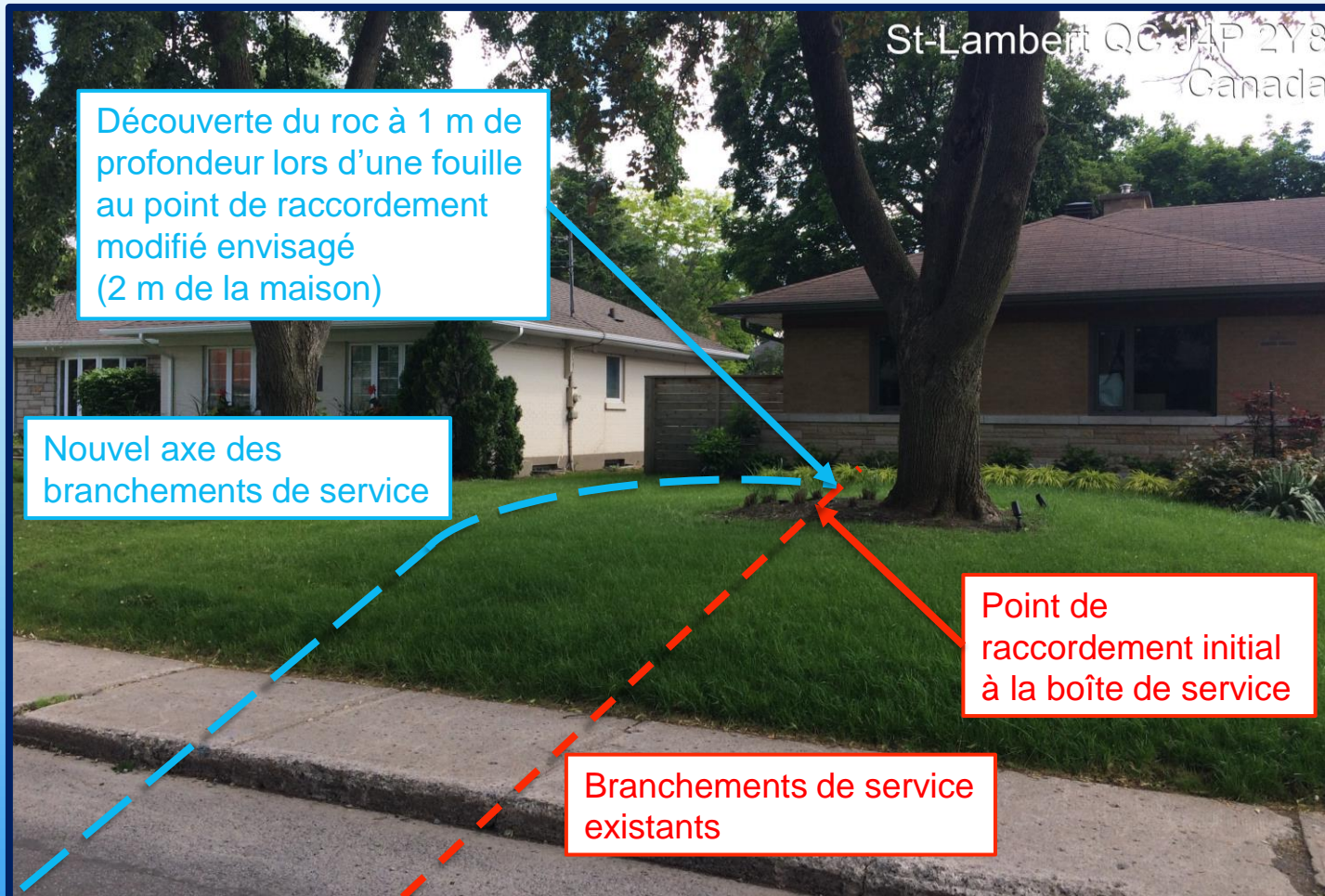


# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Travaux à proximité des arbres

### Exemples d'abattage

#### Niveau du roc élevé – Risque pour bâtiment avec marteau hydraulique







# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Travaux à proximité des arbres

### Exemples d'abattage

#### Niveau du roc élevé – Risque pour bâtiment avec marteau hydraulique

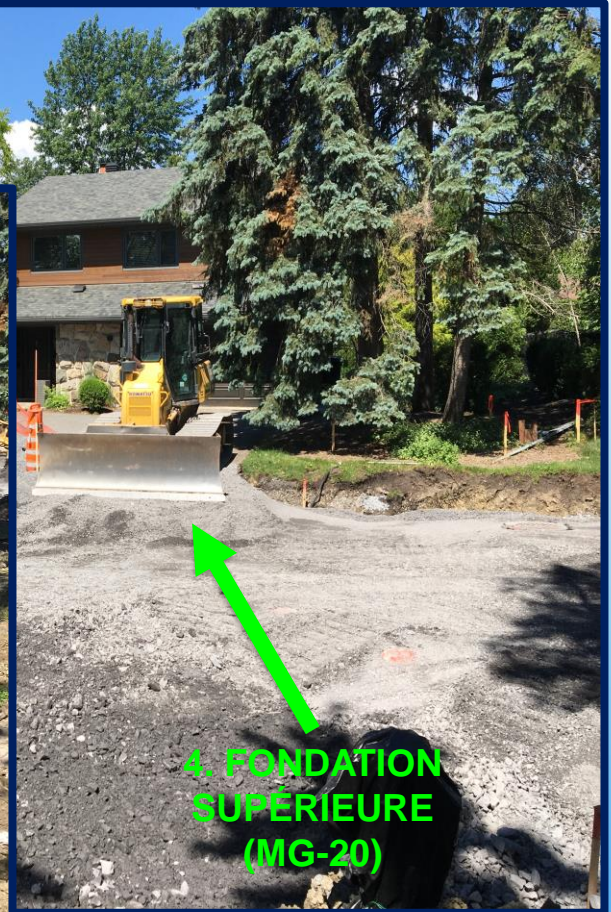
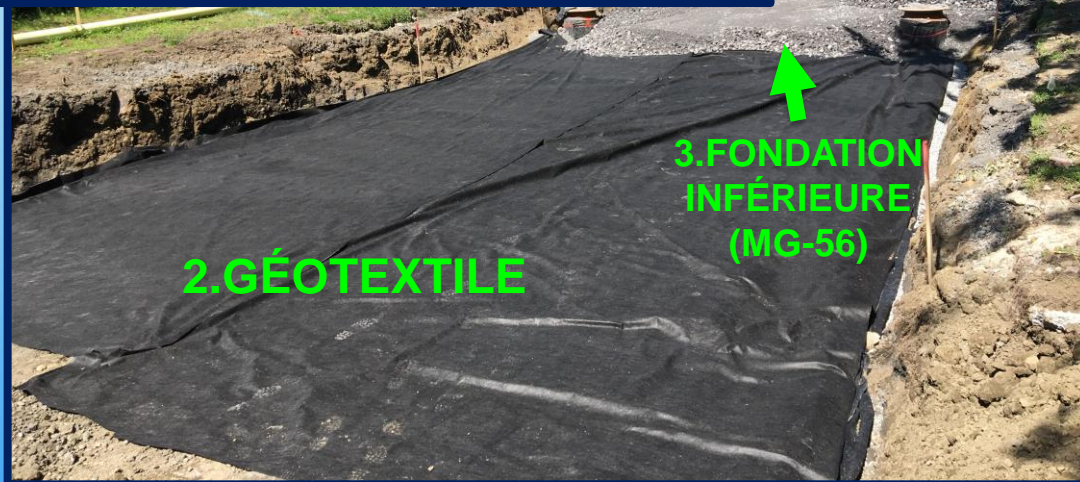






# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Structure de chaussée







# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Trottoirs, bordures et saillies

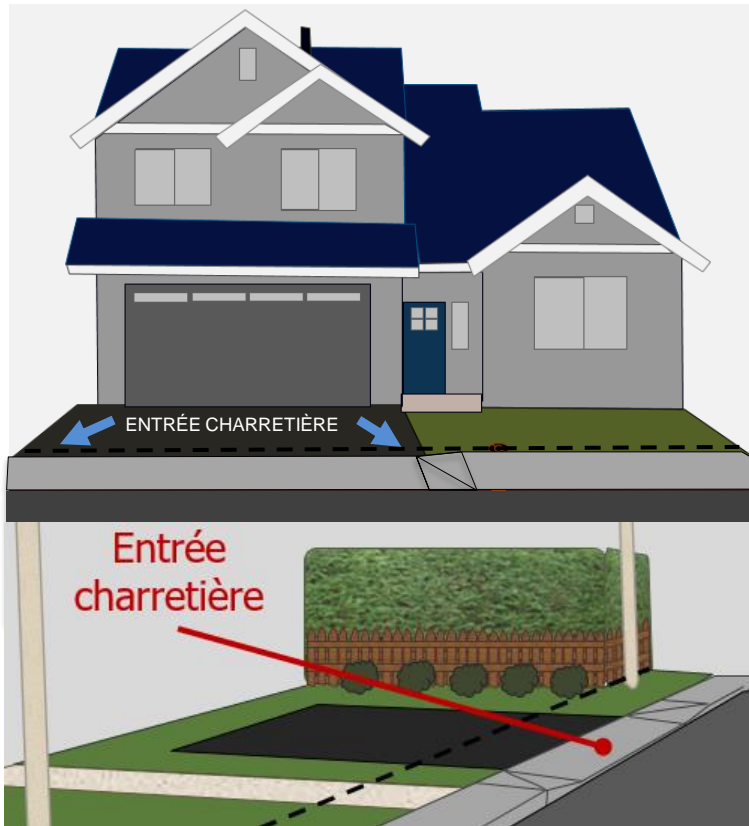
Entrées inaccessibles pour environ  
10 jours





# Les étapes – Modification d'entrée charretière

Si vous souhaitez modifier la configuration du trottoir et de votre entrée de véhicule, communiquez avec Mélanie Gagnon ([melanie.gagnon@saint-lambert.ca](mailto:melanie.gagnon@saint-lambert.ca)) au Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection au 450 466-3889, poste 3379, et mettre en CC ([Genie@saint-lambert.ca](mailto:Genie@saint-lambert.ca)).  
 Mélanie pourra vous assister pour remplir le formulaire en ligne:  
[https://www.saint-lambert.ca/sites/default/files/images/entree\\_charretiere\\_formulaire\\_de\\_demande\\_en\\_ligne.pdf](https://www.saint-lambert.ca/sites/default/files/images/entree_charretiere_formulaire_de_demande_en_ligne.pdf)



Urbanisme, permis et inspection  
 35, rue d'Aberdeen  
 Saint-Lambert, QC J4P 1R5  
 urbanisme@saint-lambert.ca  
 Tél. : 450 466-3277  
 Téléc. : 450 923-6485

**DEMANDE DE CONSTRUCTION  
 OU DE MODIFICATION  
 D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE**

**N.B. Un permis est requis si vous modifiez l'aire de stationnement**

**Requérant**

Adresse des travaux : \_\_\_\_\_  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : Domicile : ( ) \_\_\_\_\_ Travail : ( ) \_\_\_\_\_ Cellulaire : ( ) \_\_\_\_\_

Sur l'illustration ci-contre, veuillez nous indiquer :

- L'emplacement de la nouvelle entrée charretière
- L'emplacement de votre entrée charretière existante (entrée de stationnement) ainsi que la modification demandée.
- L'emplacement de l'entrée charretière à remplir.

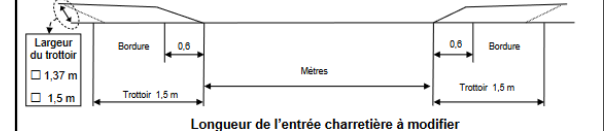
**Veillez nous indiquer les dimensions demandés**

Type	Nouvelle entrée	Extension	Côté	Remplissage
Bordure	_____ m	_____ m	Gauche _____ m	_____ m
Trottoir	_____ m	_____ m	Droit _____ m	_____ m

Commentaire : \_\_\_\_\_  
 ► Veuillez identifier la largeur d'entrée charretière demandée sur votre terrain.  
 Signature du requérant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Réservé à l'administration**

Longueur actuelle de l'entrée : \_\_\_\_\_ m Largeur du terrain : \_\_\_\_\_ m Longueur réglementaire : \_\_\_\_\_ m  
 ► La largeur autorisée inclut le trottoir (l'accès à la maison) s'il est jumelé à l'aire de stationnement;  
 ► Un espace de 1,22 m doit être laissé libre entre un trottoir et le stationnement s'ils ne sont pas jumelés.







# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Nivellement final







# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Pavage

Entrées inaccessibles pour tous  
durant les travaux de pavage





# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Remise en état des lieux

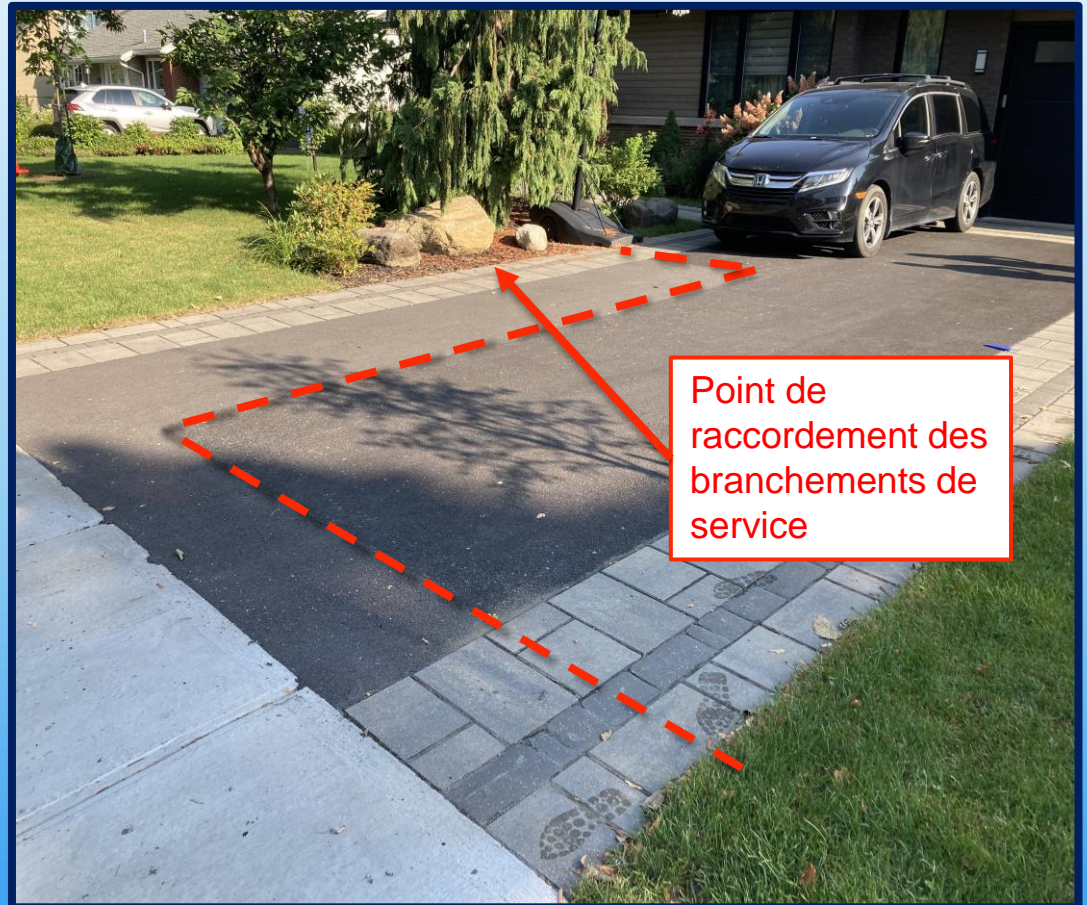
- Remise en état des lieux dans la situation la plus similaire possible à ce qu'il y avait avant les travaux.
- Impossible de garantir que les plantations auront la même grosseur qu'avant les travaux.
- Les surfaces imperméables (pavé uni, pierres, béton et pavage) sont reprises minimalement de manière à :
  - Avoir un écoulement de l'eau vers la rue
  - Avoir une transition douce (éviter les cassés) entre la pente existante et la nouvelle pente suite aux travaux. Il est impossible d'avoir une pente identique à celle d'avant les travaux.





# Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Remise en état des lieux







Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Remise en état des lieux Gicleurs

- Système hors fonction pour la durée complète des travaux.
- Citoyen doit déterrer (identifier minimalement) conduits et têtes le long du trottoir. Permits d'éviter d'éventuels bris.
- Remise en place et réparation (au besoin) lors de la réfection des surfaces
- Test de fonctionnement suite aux travaux



Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou

## Les étapes – Remise en état des lieux Ajout d'un arbre

- Emprise publique devant chaque résidence (si possible)
- Appartient à la Ville
- Emplacement et choix initial (dizaines d'essence disponibles) déterminé par la Ville
- Responsabilité au citoyen d'informer la Ville pour modifier le positionnement ou l'essence.
- Présence obligatoire Ville pour modification emplacement
- Date limite pour le choix essence et/ou emplacement, sinon le choix initial de la Ville est considéré final.
- Date limite pour annuler un ajout d'arbre. Aucun avis du citoyen = ajout d'un arbre
- Enlèvement d'arbre par citoyen après plantation = constat d'infraction

**\*\* La Ville se réserve le droit de ne pas planter d'arbre devant certaines résidences en raison de l'espace disponible et des conduites souterraines\*\***





Reconstruction d'une partie de Simard, Alsace et Poitou  
Période de questions et réponses



**Vous avez des**  
questions